

QUESTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT, A LA COORDINATION ET A LA CONCENTRATION DE L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET DANS CELUI DES DROITS DE L'HOMME

1040 (XXXVII). Rapport du Comité administratif de coordination

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le vingt-neuvième rapport du Comité administratif de coordination ¹⁰⁴,

Prend note avec satisfaction du rapport du Comité administratif de coordination.

*1351^e séance plénière,
15 août 1964.*

1041 (XXXVII). Rapports des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné les rapports annuels des institutions spécialisées ¹⁰⁵ *et de l'Agence internationale de l'énergie atomique* ¹⁰⁶,

Prend acte avec satisfaction des rapports annuels des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

*1351^e séance plénière,
15 août 1964.*

1043 (XXXVII). Réunions du Comité administratif de coordination, du Bureau du Conseil et du Président du Comité de coordination du Conseil

Le Conseil économique et social,

¹⁰⁴ Documents officiels du Conseil économique et social, trente-septième session, Annexes, point 6 de l'ordre du jour, document E/3886.

¹⁰⁵ Bureau international du Travail, *Dix-huitième rapport de l'Organisation internationale du Travail aux Nations Unies* (Genève, 1964). « Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à la trente-septième session du Conseil économique et social » (Roma, 1964); « Le travail de la FAO 1962-63 : rapport du Directeur général » (C 63/2) et *Résolutions adoptées par la Conférence de la FAO, douzième session*, 1963. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, « Rapport de l'UNESCO au Conseil économique et social pour 1963-1964 ». Organisation mondiale de la santé, *Activité de l'OMS en 1963: Rapport annuel du Directeur général à l'Assemblée mondiale de la santé et aux Nations Unies, Actes officiels de l'Organisation mondiale de la santé*, n° 131 (Genève, janvier 1964); et « Rapport supplémentaire », Organisation de l'aviation civile internationale, *Rapport annuel du Conseil à l'Assemblée pour 1963* (Doc. 8402 A15-P/2, avril 1964). Union postale universelle, *Rapport sur les activités de l'Union*, 1963 (Berne). *Rapport sur les activités de l'Union internationale des télécommunications pour l'année 1963* (Genève, 1964); et *Troisième Rapport de l'Union internationale des télécommunications sur les télécommunications et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique* (Genève, 1964). *Rapport annuel de l'Organisation météorologique mondiale*, 1963 (OMM n° 148.RP.55) (Genève, 1964). « Rapport annuel de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime 1964 », (Londres.)

¹⁰⁶ « Rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique au Conseil économique et social pour 1963-1964 ».

Rappelant sa résolution 992 (XXXVI) du 2 août 1963, dans laquelle il a prié le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination, de réunir le Comité administratif de coordination, le Bureau du Conseil et le Président du Comité de coordination du Conseil, afin d'examiner les moyens pratiques et efficaces qui permettraient d'assurer des rapports plus étroits entre les deux organes,

1. Note avec satisfaction:

a) Les dispositions qui ont été prises pour tenir une réunion officielle des membres du Comité administratif de coordination, du Bureau du Conseil et du Président du Comité de coordination du Conseil le 20 juillet 1964;

b) Le rapport du Président du Conseil ¹⁰⁷ *sur cette réunion et les observations faites dans le rapport, constatant que la réunion a été utile par le tour d'horizon qu'elle a permis et que la généralité des participants ont reconnu qu'il était souhaitable de renforcer la coopération entre le Comité administratif de coordination et le Conseil;*

2. Se félicite du fait qu'il a été généralement admis à cette réunion que de nouvelles réunions officielles du Comité administratif de coordination, du Bureau du Conseil et du Président du Comité de coordination du Conseil devraient avoir lieu à l'avenir, la prochaine réunion devant se tenir au printemps de 1965 et les suivantes ainsi qu'il sera décidé d'un commun accord;

3. Approuve les suggestions du Président suivant lesquelles :

a) Il faudra maintenir l'atmosphère exempte de formalisme qui a été celle de la première réunion;

b) Ces réunions, bien qu'elles ne puissent remplacer les mécanismes et procédures qui servent actuellement au Conseil pour la coordination, peuvent les compléter et, grâce à des entretiens officieux, les aider à fonctionner sans heurt et plus efficacement;

c) Si ces réunions doivent se tenir régulièrement à l'avenir, il faudra en tenir compte lorsqu'on examinera le calendrier des conférences pour 1965 afin que les membres du Bureau du Conseil puissent être élus et avoir le temps de faire tous les préparatifs avant la réunion suivante;

d) Il serait utile que le Comité de coordination, les autres comités du Conseil et, dans les cas pertinents, le Comité spécial de coordination signalent toutes questions importantes de coordination auxquelles ils voudraient voir accorder un certain rang de priorité dans ces entretiens officieux avec le Comité administratif de coordination à ces réunions.

*1351^e séance plénière,
15 août 1964.*

¹⁰⁷ Document E/3957.